



RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES

POUR L'EXERCICE 2024

SOCIETE PUBLIQUE HELLO DOLE
Place de l'Europe – 39100 DOLE
RCS LONS-LE-SAUNIER 820 622 363

PREAMBULE

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa.* ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SPL HELLO DOLE. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'Assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupement qui en sont membres.

A travers ce rapport, il s'agit pour les élus de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat. Il doit être rédigé chaque année, et soumis à l'instance délibérante de la collectivité. Celle-ci doit alors se prononcer sur ce rapport, et un vote est par conséquent nécessaire.

PARTIE 1 : LE RAPPORT DE GOUVERNANCE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation de la société

La SPL HELLO DOLE a été constituée le 25 avril 2016. Elle a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in house »).

Le siège social est situé Place de l'Europe, à Dole. Toutefois, les locaux de la SPL HELLO DOLE se situent au 2 rue d'Azans à Dole.

La société a pour objet la gestion, l'animation et la promotion touristique et événementielle du territoire, et notamment la réalisation de toute action concernant :

- L'élaboration, la révision et la mise en œuvre de la politique de promotion et de développement du territoire ;
- La gestion et l'organisation de l'accueil et l'information touristique au sein des bureaux d'informations touristiques implantés sur le territoire ;
- Le développement d'une politique de tourisme d'affaires (organisation de colloques, séminaires, congrès...) ;
- La coordination des différents acteurs du tourisme implantés sur le territoire ;
- La commercialisation de forfaits et produits touristiques, la billetterie et la boutique de produits locaux dans les conditions applicables à un organisme local de tourisme ;
- L'accompagnement à l'organisation d'animations ponctuelles, fêtes, manifestations et événements touristiques et culturels sur le territoire ;
- La gestion d'équipements culturels et événementiels ;
- La gestion de l'animation du patrimoine.

Au cours de l'année 2024, 16 personnes ont travaillées pour la SPL HELLO DOLE, et parmi elles, une personne bénéficiait d'un contrat d'apprentissage. La SPL a également eu recours à des vacataires afin de faire face au surcroît d'activité ponctuelle. Au total, 91 personnes ont travaillé pour la SPL sur l'année 2024 :

- 6 guides conférenciers ;
- 55 agents d'accueil ;
- 30 techniciens.

2. L'actionariat et le capital social

La SPL Hello Dole disposait à l'origine d'un capital social de 300 000 €. Il a été procédé à une réduction de son capital à hauteur de 300 000 €, puis à une recapitalisation à hauteur de 100 000 € lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2019.

Au 31 décembre 2021, le capital social est donc fixé à 100 000 €, réparti en 1 000 actions de 100 € chacune.

La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions
Ville de Dole	50 000 €	500
CA du Grand Dole	50 000 €	500
TOTAL	100 000 €	1 000

Il n'y a pas eu de modification de capital social durant l'année 2024.

3. La gouvernance

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Par une décision du 14 septembre 2020, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour l'unification des fonctions, en élisant Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX Président-Directeur général de la SPL Hello Dole.

La société est composée de 2 actionnaires et de 12 administrateurs :

Administrateurs	Actionnaire représenté
Jean-Pascal FICHERE	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Jacques PECHINOT	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Séverine CALINON	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Françoise DAVID	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Bruno PESENTI	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Cyril MILLIER	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Jean-Baptiste GAGNOUX	Ville de Dole
Jean-Philippe LEFEVRE	Ville de Dole
Jean-Pierre CUINET	Ville de Dole
Alexandre DOUZENEL	Ville de Dole
Patricia ANTOINE	Ville de Dole
Timothée DRUET	Ville de Dole

4. Les commissaires aux comptes et expert-comptable

COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES		DUREE - MANDAT	DATE DE RENOUELEMENT
Titulaire :	MAZARS BOURGOGNE FRANCHE- COMTE	6 ans	AGO 2028
Suppléant :	CBA		

La Cabinet Artaud et associés a été désignée en qualité d'Expert-comptable de la SPL HELLO DOLE.

5. Les statuts

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 25 avril 2016. Ils ont été modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2019 suite à la modification du capital social.

6. Les réunions statutaires tenues

Date	Ordre du jour	Présence
2 février 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de mandat « Salles municipales et événements afférents » - Résiliation du mandat « Salles municipales et événements afférents » - Marché de prestation de services « Organisation et installation des Instances communautaires » - Résiliation du Marché de prestation de services « Organisation et installation des Instances communautaires » - Résiliation de la convention de mise à disposition des locaux de la Visitation - Convention de mandat « Gestion de spectacles et événements culturels (saison 2023-2024) » - Convention pour l'hébergement de serveurs virtuels de la SPL Hello Dole sur l'infrastructure informatique de la Communauté d'agglomération du grand Dole - Mandat de gestion Locodole - Validation des différentes configurations de la salle de la Commanderie et des grilles tarifaires - Présentation du règlement intérieur de la salle de la Commanderie et de son site internet 	<p>Ville de Dole : 5/6 Grand Dole : 3/6</p>
20 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire : - Rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et approbation des comptes. - Fixation de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire - Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire - Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire - Conventions en cours 	<p>Ville de Dole : 4/6 Grand Dole : 3/6</p>
4 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de mise à disposition de locaux municipaux - Convention de prestation de service : organisation du concert de rentrée - Convention de mandat : gestion de spectacles et d'événements culturels saison 2024-2025 - Validation de la nouvelle grille tarifaire des visites guidées de Dole Tourisme - Proposition d'adhésion au CNAS : délibération - Validation des conditions générales de location de la Commanderie - Validation de la grille tarifaire de Dolexpo - Bilan de la saison touristique été 2024 	<p>Ville de Dole : 5/6 Grand Dole : 3/6</p>

20 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Visites guidées de Dole Tourisme – Réponse aux interrogations du dernier Conseil d'Administration - Conventions d'utilisation de Dolexpo - Répartition des consommations électriques avec Idéal Standard - Convention de délégation de service public – Gestion de la Commanderie - Convention de délégation de service public – Gestion de Dolexpo - Convention d'objectifs et de moyens Dole Tourisme – Gestion de l'Office de Tourisme - Contrat de promotion Club des Ambassadeurs 	Ville de Dole : 4/6 Grand Dole : 4/6
------------------	---	---

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le 24 juin 2024 afin de clôturer l'exercice social précédent et pour statuer sur toutes questions relatives aux comptes de cet exercice, à la date suivante. Les taux de présence étaient les suivants :

- Pour la CAGD : 1 représentant sur 1 (soit 100% de présence) ;
- Pour la Ville de Dole : 1 représentant sur 1 (soit 100% de présence).

7. Les membres du comité consultatif

Membres issus du bénévolat

Jean-Pierre AULON, Philippe CORROTTE, Michel CUISSARD, Franck DAVID, Lionel GATINAULT, Bénédicte GAULARD, Bernard REVERCHON, Maria RIGOULET, Jean-François SALVI, Francine SAUCE

Membres actifs exerçant une activité professionnelle liée au développement touristique

Joël CESARI, Laëtitia GEIPEL, Michel MAUBLANC, Mikaël MOREL-JEAN, Alix POUILLARD, Maurice RICHARD, Romuald FASSETNET, Dominique GUCCINI

Membres représentant les activités, professions et organismes intéressés au tourisme

Patrick FRANCHINI (UMIH), Emmanuelle GEILLON (CMA), Sylvie MOREL (EPCC Pasteur), Christophe VOISIN (UNIDOLE), Jean TISSOT (CCI)

Membre de droit et Membre invité

Pascal SANCEY (membre de droit), Jean-Claude PROTET (invité permanent)

8. Les rémunérations et avantages en nature des élus mandataires et de tous mandataire social

Néant.

9. L'état des filialisations de la société

Néant.

PARTIE 2 : LE RAPPORT FINANCIER DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 10 juin 2025 et a proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver et d'arrêter les comptes, et d'affecter le résultat net de l'exercice 2024. Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes 2024, le 30 juin 2025.

1. Présentation des comptes annuels

- Réalisé par pôle :

Produits HT	31/12/2024						
	Total	Commanderie	saison évènementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Concert de rentrée
Total des produits fixes HT	963 136	378 704	21 300	250 885	312 242	4	2
Total des produits variables HT	1 040 968	369 157	64 300	216 401	290 810	31 810	68 489
Total des produits HT	2 004 104	747 862	85 600	467 286	603 051	31 814	68 491
Dont Subvention	800 000	250 000	-	250 000	300 000	-	-
Poids de la subvention	40%	33%	0%	54%	50%	0%	

Charges HT	31/12/2024						
	Total	Commanderie	saison évènementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Concert de rentrée
Total des charges fixes HT	1 543 551	626 059	28 693	419 282	425 544	36 403	7 570
Total des charges variables HT	454 490	122 345	56 907	26 568	187 358	390	60 921
Total des charges HT	1 998 041	748 404	85 600	445 851	612 902	36 793	68 491

Résultat	6 063	-	542	-	0	21 436	-	9 851	-	4 979	-	0
-----------------	--------------	----------	------------	----------	----------	---------------	----------	--------------	----------	--------------	----------	----------

- Marges par pôle :

	Réalisé 2024									
	Total	Commanderie	saison évènementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Concert de rentrée			
Ventes de marchandises	23 492	12 592	-	-	10 899	-	-			
Achats de marchandises	17 639	4 699	-	12	12 538	390	-			
Marge commerciale	5 853	7 894	-	-	12	-	1 639	-	390	-
							-15%			

	Réalisé 2024						
	Total	Commanderie	saison évènementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Concert de rentrée
Production vendue	1 017 476	356 565	64 300	216 401	279 910	31 810	68 489
Achats de prestations et sous-traitance	436 851	117 646	56 907	26 556	174 820	-	60 921
Marge brute	580 625	238 918	7 392	189 845	105 090	31 810	7 568
Marge brute globale	586 478	246 812	7 392	189 833	103 452	31 420	7 568

- Produits par pôle :

Produits Fixes HT	Réalisé 2024						
	Total	Commanderie	Saison événementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Concert de rentrée
Transfert de charges	1 132	900		232			
Autres produits de gestion courante	- 573	- 825		66	180	4	2
Autres produits	162 578	128 629	21 300	587	12 062		
Contribution	800 000	250 000		250 000	300 000	-	-
Contribution Ville- La Commanderie	250 000	250 000					
Contribution Grand Dole-Dolexpo	250 000			250 000			
Contribution Grand Dole-Dole Tourisme	300 000				300 000		
Total des produits fixes HT	963 136	378 704	21 300	250 885	312 242	4	2

Produits Variables HT	Réalisé 2024						
	Total	Commanderie	Saison événementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Concert de rentrée
Ventes de marchandises	23 492	12 592			10 899		
Production vendue	1 017 476	356 565	64 300	216 401	279 910	31 810	68 489
Lignes des Hirondelles	206 887				206 887		
Cotisations partenaires	18 852				18 852		
Visites guidées	34 038				34 038		
Divers OT	20 134				20 134		
Location Commanderie	184 376	184 376					
Billeterie	73 347	9 047	64 300				
Prestations diverses commanderie	181 022	181 022					
Regalexpo	-						
Locations Dolexpo	146 175			146 175			
Divers Dolexpo	81 683			81 683			
Locations Locodole	31 810					31 810	
Divers Ville	68 489						68 489
Remise ville	- 29 336	- 17 880		- 11 456			
Total des produits variables HT	1 040 968	369 157	64 300	216 401	290 810	31 810	68 489

- Charges par pôle :

Charges Fixes HT	Réalisé 2024						
	Total	Commanderie	Saison événementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Concert de rentrée
Autres achats et charges externes	579 307	277 018	1 103	208 809	81 201	9 407	1 769
Fournitures (fluides)	192 856	77 339		107 281	8 237		
Fournitures	32 722	21 345		5 607	5 008	762	
Locations	54 507	17 566		22 589	13 178	1 174	
Maintenance entretien réparations	156 541	103 535		37 798	8 295	6 914	
Assurances	11 758	4 786		4 790	2 182		
Déchets	13 671	8 534		4 765	37	334	
Frais de colloques, séminaires	-						
Honoraires -Frais d'actes	33 197	12 561		10 161	10 476		
Autres services extérieurs	-						
Publicité (communication, insertion)	62 421	28 416		12 800	20 696		509
Déplacements Missions Réceptions	4 657	214	1 103	334	1 747		1 259
Frais de téléphone, postaux	5 810	1 113		1 080	3 393	224	
Services bancaires et assimilés	3 326	588		585	2 153		
Cotisations et dons	7 840	1 020		1 020	5 800		
-	-						
Impots et taxes	25 213	1 358	12 902	3 170	2 911		4 871
Charges de personnel	751 452	182 174	14 687	191 427	337 205	25 029	930
Dotations aux amortissements et prov	61 175	40 892		16 210	3 170	903	
Autres charges de gestion courante + financier+except	126 404	124 616		- 333	1 057	1 064	-
Total des charges fixes HT	1 543 551	626 059	28 693	419 282	425 544	36 403	7 570

Charges Variables HT	Réalisé 2024						
	Total	Commanderie	Saison événementielle	Dolexpo	Dole Tourisme	Locodole	Concert de rentrée
Achats de marchandises	17 639	4 699		12	12 538	390	
Autres charges variables	436 851	117 646	56 907	26 556	174 820	-	60 921
ACHATS LH	165 476				165 476		
Divers OT	9 344				9 344		
Achat prestations Commanderie	174 554	117 646	56 907				
Achat prestations Dolexpo	26 556			26 556			
Achat Locodole	-						
Achat Ville	60 921						60 921
-	-						
Total des charges variables HT	454 490	122 345	56 907	26 568	187 358	390	60 921

Un résultat net pour l'année 2024 de 6 063 € affecté aux autres réserves, ce qui porte son montant à 171 403,04 €.

Exercices	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	715 584 €	259 769 €	481 265 €	900 629 €	933 932 €	1 040 967 €
Produits d'exploitation	1 626 059 €	1 189 300 €	1 514 201 €	1 989 679 €	1 785 140 €	1 870 234 €
Charges d'exploitation	1 616 570 €	1 082 949 €	1 481 873 €	1 942 531 €	1 772 487 €	1 874 603 €
Résultat d'exploitation	9 489 €	32 327 €	106 352 €	47 149 €	12 653 €	-4 368 €
Résultat financier	- 745 €	- 334 €	35 €	52 €	3 466 €	12 171 €
Trésorerie nette	240 577 €	120 097 €	286 404 €	81 864 €	288 846 €	331 598 €
Capitaux propres	118 567 €	220 996 €	224 435 €	273 579 €	275 340 €	403 959 €

2. Les dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des quatre précédents exercices.

3. Les liens financiers avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a honoré ses engagements, tout au long de l'exercice, dans le cadre des conventions en cours, avec notamment les versements de la compensation d'obligation de service public (COSP) due au titre de la gestion de Dolexpo et de l'Office de Tourisme. Les partenariats conventionnés entre la Communauté d'Agglomération et la SPL Hello Dole portent sur la gestion et l'exploitation commerciale de l'équipement Dolexpo et de son activité, ainsi que sur la stratégie de l'Office de Tourisme.

PARTIE 3 : LE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation de l'activité de l'exercice écoulé

Convention	Objet	Cocontractant	Date approbation & durée
DSP	Gestion « Dolexpo – Parc du Jura »	CAGD	Durée de 2 ans, renouvelable 1 fois, soit du 1 ^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2024 Renouvelée pour 3 ans du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027
DSP	Gestion « La Commanderie »	Ville de Dole	Durée de 2 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021, renouvelable une fois au 31 décembre 2024 Renouvelée pour 3 ans du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027
Objectifs et moyens	« Dole tourisme »	CAGD	Durée de 2 ans, renouvelable 1 fois soit du 1 ^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2024

			Renouvelée pour 3 ans du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027
Mandat	Gestion « Locodole »	CAGD	Du 1 ^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023. Elle a été renouvelée du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
Mandat	Gestion de la programmation des spectacles et événements 2022/2023 et 2023/2024	Ville de Dole	Années 2023/2024 puis 2024/2025
Marché de services	Organisation de manifestations et d'évènements	Ville de Dole	Durée d'un an à compter du 25 juin 2018, renouvelable tacitement
Convention	Convention de mise à disposition de locaux municipaux : le cloître de la Visitation situé 3A Avenue Aristide Briand, à Dole	Ville de Dole	Du 3 mai au 25 octobre 2024
Marché de services	Organisation du concert de rentrée 2024	Ville de Dole	Du 26 juin 2024 au versement de la prestation due à Hello Dole.

2. L'état des relations avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

• **DSP pour la gestion de « Dolexpo – Parc du jura »**

Par une convention signée le 12 janvier 2021, d'une durée de 2 ans (renouvelable une fois), la SPL HELLO DOLE assure la gestion et l'exploitation par affermage de « DOLEXPO Parc du jura ».

Le service délégué porte sur :

- Le développement de l'activité économique par l'organisation de salons, d'expositions industrielles ou commerciales, de meeting, de lancements de produits ... ;
- Des rencontres propres au renforcement de la vie économique de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- L'arrêt des gratuits compensés pour l'exploitant par des prestations à titre onéreux et des subventions complément de prix ;
- Les recettes éventuellement générées par la concession d'un bar ;
- Le développement du tourisme d'affaire dans le Pays de Dole pour faire connaître le territoire et ses infrastructures, élargir sa notoriété, et capter des événements de plus grande ampleur ;
- La programmation dans le temps des différents événements / spectacles, qui se fera en lien avec les collectivités locales, sera essentielle pour optimiser l'équipement et maîtriser les coûts variables.

Par délibération du 18 décembre 2024, une nouvelle convention a été signée pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

• **Convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de l'office de tourisme, attractivité et développement touristique du territoire**

Cette convention d'objectifs et de moyens a été signée le 12 janvier 2021, pour une durée de 2 ans (renouvelable une fois). Dans le cadre de ses objectifs majeurs, la SPL HELLO DOLE est chargée d'exercer les missions suivantes :

- L'accueil et l'information des touristes ;
- L'animation de la clientèle touristique ;
- La promotion touristique du territoire ;
- L'animation et la coordination des divers partenaires du développement touristique local.

Elle est également chargée de travailler à l'image et à la promotion de filières ciblées afin de générer des retombées économiques directes et induites sur le territoire. Enfin l'accent doit être mis sur le développement du tourisme urbain d'agrément, tourisme vert et fluvial et tourisme d'affaires.

Par délibération du 18 décembre 2024, une nouvelle convention a été signée pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

PARTIE 4 : LE RAPPORT DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE

1. Présentation des principaux risques et incertitudes

Néant

2. Les contrôles internes

L'existence d'un contrôle de la collectivité analogue à celui exercé sur ses propres services, s'analyse selon deux critères posés par la jurisprudence communautaire :

- La détention de 100% du capital par des personnes publiques ;
- L'existence d'un contrôle décisionnel et organique.

Dans le cadre du contrôle analogue, il a été créé un Comité technique (COTECH) de suivi d'activités de la SPL HELLO DOLE.

3. Les contrôles externes en cours

Néant.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'alinéa 14 de l'article L.1524-5 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport, après la tenue d'un débat.